

Grippe : vaccination obligatoire des soignants ? Vaccin anticancer de la peau - Vaccin ROR - Procès A.Fauci - «Vaccins, la mafia» - Nigéria 1996 scandale sanitaire - Carnet de vaccination électronique

2026.09/2

LA LETTRE DE LA LNPLV

SEPT. 15



LIRE DANS L'APP



L'heure de la rentrée a sonné ! Toute l'équipe de la LNPLV espère que ces quelques semaines de période estivale vous ont permis de couper du quotidien, de faire le plein d'énergie et de profiter de vos proches. Nous redémarrons cette nouvelle période avec quelques articles divers.

RETOUR sur le VACCIN ANTI GRIPPAL :

La Haute Autorité de santé recommande de rendre le vaccin contre la grippe obligatoire tous les ans pour les soignants. Son objectif est de « mieux protéger les patients fragiles », mais cela suscite de vives divisions au sein de la profession (voir [lettre d'information ici](#)).

Parallèlement, la loi de financement de la Sécurité sociale 2026 instaure une obligation d'immunisation contre la rougeole pour les professionnels et les étudiants des secteurs sanitaire et médico-sociaux, ainsi que pour les professionnels de la petite enfance, à leur entrée en formation ou lors de leur entrée en fonction.

La liste des professionnels concernés, ainsi que les modalités de mise en œuvre, seront précisées ultérieurement par voie réglementaire.

- **Site Service Public** - 29 avril 2026 - Calendrier vaccinal : quels changements pour 2026 ? [en cliquant ici](#)
- Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2026 - [07/2026 ici](#)

VACCIN CONTRE LE CANCER DE LA PEAU :

Un essai sur des patients sans tumeur : décryptage scientifique du **Dr Jean-Marc Sabatier**

Le 19 août 2026, Moderna annonçait de bons résultats pour son vaccin à ARN messager contre le cancer de la peau, le mélanome. Une annonce très médiatisée, mais faite sans publier le détail des chiffres. Dans cette interview, le Dr Jean-Marc Sabatier (directeur de recherche au CNRS et spécialiste de l'ARN messager) livre son analyse, décortique le fonctionnement de ce vaccin et explique pourquoi il reste prudent, tout en soulignant certains points forts.

Dans cette vidéo, vous allez notamment découvrir :

- le fait que ces essais portent sur des patients dont le mélanome a été retiré chirurgicalement. L'objectif n'est pas de traiter une tumeur, mais de prévenir la récurrence ;
- l'absence de publication scientifique et de données clés sur la survie des patients ;
- l'absence de groupe témoin sans traitement sur un petit groupe de seulement 150 personnes. De plus, un patient sur quatre à cinq a souffert d'effets secondaires sévères ;
- des doses beaucoup plus fortes que celles des « vaccins » Covid ;
- **Ses autres points d'inquiétude :**
 - Une nouvelle génération de vaccins (les ARN auto-amplifiants) qu'il trouve encore plus problématique.
 - La mise sur le marché du vaccin Kostaive.
 - L'autorisation récente d'un vaccin félin qu'il juge alarmante.

Interview à écouter : Pure Santé et Jean-Marc Sabatier - 06 septembre 2026 en [cliquant ici](#)

VACCIN ROR (rougeole, oreillons, rubéole)

Profusion d'ADN foetal dans les vaccins : sérum foetal bovin, culture sur embryons de poulet, albumine humaine... voilà le vaccin ROR injecté aux bébés.

Theresa Deisher, docteure en physiologie à l'université de Stanford, signe cet article publié par l'AIMSIB, qui a fait le tour du monde, traduit ici pour la

première fois en français.

Plusieurs vaccins, comme le MMR II (équivalent du ROR en France) de Merck, la varicelle ou l'hépatite A, sont fabriqués en laboratoire à l'aide de cellules d'origine fœtale. Cette méthode de production laisse dans les doses des résidus d'ADN fœtal. Selon le profil de l'enfant (âge, poids, volume sanguin), les niveaux de cet ADN peuvent atteindre 5 ng/ml après la vaccination. Ce niveau est connu pour activer le récepteur Toll-like 9 (TLR9), qui peut provoquer des attaques auto-immunes.

Si l'ADN fœtal peut déclencher l'accouchement (une réaction auto-immune naturellement souhaitée), les mêmes niveaux dans les vaccins peuvent déclencher l'auto-immunité chez un enfant. **Les enfants autistes ont dans leur circulation des anticorps anti-ADN humain que les enfants non autistes n'ont pas.**

Par conséquent, un ou des facteurs environnementaux, introduits dans le monde vers 1980 lorsque l'autisme a commencé à augmenter, doivent être identifiés et éliminés ou réduits dans l'environnement.

- **La rédaction de l'AIMSIB** - 15/09/2019 - A lire en [cliquant ici](#)

Fraude et falsification : le chercheur Poul Thorsen inculpé de 22 chefs d'accusation

Poul Thorsen, le chercheur danois chargé par le CDC (Centres pour le contrôle et la prévention des maladies) de mener des études sur les vaccins et l'autisme, a plaidé coupable de fraude financière devant la justice américaine. Poursuivi depuis 2011 pour avoir détourné plus d'un million de dollars de fonds publics, il continuait de travailler au Danemark avant d'être arrêté en Allemagne en 2025, puis extradé. Ses détracteurs lui reprochent surtout d'avoir faussé ses recherches pour écarter tout lien causal entre l'autisme et le vaccin ROR ou le thimérosal (ou thiomersal, est un dérivé du mercure), utilisé dans la fabrication de vaccins pour inactiver certains micro-organismes ou toxines et pour maintenir une chaîne de fabrication stérile.

Aux États-Unis, en 1999, une possible relation entre le thiomersal et des troubles du développement neurologique, comme des troubles du spectre autistique, les troubles hyperactifs ou des troubles du langage, a été évoquée. Par mesure de précaution, les autorités de santé ont demandé le retrait du thiomersal de la composition des vaccins. Depuis 2012, les vaccins, notamment ceux destinés aux enfants, commercialisés en France et en Belgique ne contiennent plus de mercure.

En France, un seul vaccin commercialisé actuellement contient du thiomersal (le vaccin **Spirolept**, contre la leptospirose, maladie causée par une bactérie, par contact avec de l'eau douce, de la boue ou des sols souillés par l'urine d'animaux porteurs, en particulier les rats et autres rongeurs ; les travailleurs des égouts ou les personnes en contact avec des rongeurs sont particulièrement concernés. Cette maladie se soigne très bien avec des antibiotiques.

- Silvano Trotta - 25/08/2026 - Post X en [cliquant ici](#)

PROCÈS DE Anthony FAUCI :

Le conseiller principal d'Anthony Fauci reconnaît avoir dissimulé des documents administratifs durant la crise sanitaire du Covid-19. Il a plaidé coupable devant la justice américaine :

Le 18 août 2026, **David Morens** (78 ans), ancien conseiller principal au NIAID de 2006 à 2022, a plaidé coupable devant un tribunal fédéral. Il a reconnu avoir participé à un complot visant à contourner la loi sur la liberté d'information (FOIA) et la loi sur les archives fédérales. Dès avril 2020, il utilisait sa messagerie personnelle pour échanger sur des subventions de recherche liées au Covid19, évitant ainsi les contrôles officiels du NIH. Il encourt jusqu'à cinq ans de prison.

Post Facebook de Chloé Frammery - 18 août 2026 :

Le DOJ (département de la Justice US) écrit dans son communiqué du 18 avril 2026 :

« Selon son plaidoyer de culpabilité, Morens, deux autres personnes (« co-conspirateur 1 » et « co-conspirateur 2 ») et d'autres ont conspiré pendant la pandémie de COVID-19 pour frauder les États-Unis, après que le NIH a mis fin à la subvention du co-conspirateur 1.

Le NIH a mis fin à la subvention intitulée « Comprendre le risque d'émergence du coronavirus des chauves-souris », sur la base d'allégations selon lesquelles le COVID-19 serait apparu à l'Institut de virologie de Wuhan, en Chine.

Le NIAID a accordé la subvention à la société 1 et au co-conspirateur 1 [...]

Après la résiliation, le co-conspirateur 1 et le co-conspirateur 2 se sont engagés à aider Morens à rétablir la résiliation de la subvention pour le coronavirus et à contrer le récit selon lequel le Covid19 aurait fuité d'un laboratoire.

En prévision du fait que leurs communications seraient demandées via des

demandes FOIA, Morens, le co-conspirateur 1 et le co-conspirateur 2 ont convenu par écrit de cacher intentionnellement leurs communications à la vue du public en utilisant le compte Gmail personnel de Morens, plutôt que son compte de messagerie officiel du NIH. »

« De plus, comme il l'a admis dans son plaidoyer de culpabilité, Morens et le co-conspirateur 1 ont conspiré pour payer des gratifications illégales. Le co-conspirateur 1 a offert du vin à Morens pour ses "manigances en coulisses" et a organisé sa livraison à la résidence de Morens dans le Maryland, Morens aurait ensuite identifié un acte officiel qu'il pourrait accomplir pour "mériter" ce cadeau, à savoir rédiger un commentaire scientifique dans une importante revue médicale affirmant que le Covid19 avait des origines naturelles. Le co-conspirateur 1 a suggéré qu'il fournirait à Morens notamment des repas dans des restaurants étoilés Michelin à Paris, New York et Washington, DC. »

■ Le co-conspirateur 1 est manifestement **Peter Daszak**, président d'EcoHealth Alliance. La « Société 1 » correspond à EcoHealth Alliance.

■ Le co-conspirateur 2 serait **Gerald T. Keusch**, professeur à Boston University.

Le House Oversight Committee avait expressément identifié les participants concernés : Morens, Peter Daszak et Gerald Keusch, en demandant à Boston University de produire les communications correspondantes.

Sources :

- Extrait vidéo - 19.08.2026 en [cliquant ici](#)
- Émission d'origine : Fox Business - 29.04.2026 - [voir à 3:03 en cliquant ici](#)

● Communiqué du DOJ - 18.08.2026 - Département de la Justice :

« Un ancien employé de l'Institut national des allergies et des maladies infectieuses (NIAID) a plaidé coupable devant un tribunal fédéral, aujourd'hui, à une accusation de complot découlant d'un stratagème visant à échapper aux demandes de la Freedom of Information Act (FOIA) et à la Federal Records Act en lien avec les communications sur les subventions de recherche sur le coronavirus. » A lire [en cliquant ici](#)

- Communiqué de presse de la commission d'enquête du Congrès américain qui cite les courriels entre David Morens, Peter Daszac et Gerald Keusch - 11.04.2024 :

« Wenstrup révèle des courriels du lanceur d'alerte alléguant des tentatives supplémentaires du conseiller de Fauci pour subvertir la transparence sur les origines du Covid-19. » - [A lire en cliquant ici](#)

- Le New York Times admet enfin que les « théoriciens du complot » avaient raison sur le Covid et que Fauci et les « experts » ont induit le public en erreur : à lire en [cliquant ici](#)

« Vaccins, la mafia » : pourquoi son auteur prend tous les risques

L'AIMSIB donne la parole au **Dr Helmut Herz**, ancien directeur de la recherche animale chez Pfizer Europe, figure de l'industrie pharmaceutique. Dans un livre cinglant, il dénonce la gestion de la crise du Covid-19 par le géant pharmaceutique, accusé d'avoir balayé toute exigence éthique pour produire au plus vite.

- **Article du Dr Vincent Reliquet** - 30/08/2026 - AIMSIB [en cliquant ici](#)

Vaccination obligatoire :

Il existe des statistiques qui prouvent que les apparitions de cas de rougeole, d'oreillons et de coqueluche, par exemple, se sont produites à des taux de vaccination particulièrement élevés et que la plupart des malades étaient parfaitement vaccinés. Et que la mortalité infantile a doublé en Afrique depuis l'introduction de la vaccination contre la polio.

- **Vidéo de KLA TV** - 01.12.2019 - à visionner en [cliquant ici](#)

1996 : scandales d'essais cliniques les plus marquants du continent : épidémie de méningite à Kano, au Nigeria

Pfizer profite de cette crise sanitaire pour tester un nouvel antibiotique expérimental, alors non approuvé chez l'enfant, la **trovafloxacin** (**Trovan**), sur environ 200 enfants malades. L'essai compare ce nouveau produit à la ceftriaxone, un traitement déjà reconnu contre la méningite. Au terme de l'étude, 11 enfants ont perdu la vie : 5 traités au Trovan et 6 sous ceftriaxone.

Des dizaines d'autres ont survécu avec de graves séquelles à vie : cécité, surdité, paralysies et dommages cérébraux. Accusé par des familles d'avoir provoqué ces lourds handicaps et d'avoir agi sans consentement clair, Pfizer

rejette la faute sur la méningite.

Les enquêtes ultérieures, notamment révélées par le Washington Post, ont mis en lumière des manquements éthiques majeurs :

Absence de consentement éclairé : Pfizer n'a jamais informé les familles que leurs enfants participaient à une expérimentation médicale ni qu'il existait des traitements alternatifs éprouvés distribués gratuitement juste à côté par l'organisation Médecins Sans Frontières (MSF).

Falsification de documents : Le comité d'éthique nigérian censé avoir autorisé l'essai s'est avéré être une invention de Pfizer, la lettre d'approbation ayant été antidatée et falsifiée par le chercheur principal de la firme - [A lire en cliquant ici](#)

Après des années de bataille judiciaire, le groupe pharmaceutique conclut en 2009 un accord à l'amiable de 75 millions de dollars avec l'État de Kano. 35 millions de dollars ont été alloués à l'indemnisation des familles des victimes et 30 millions à la modernisation des infrastructures hospitalières locales

La société Pfizer a toujours décliné toute responsabilité directe quant aux décès ou séquelles constatés, soutenant que la méningite était la seule cause de ces complications.

Carnet de vaccination électronique d'ici 2028 ?

La présidente de la Cour des comptes, **Amélie de Montchalin**, souligne que l'absence d'un outil numérique à jour empêche les citoyens de savoir s'ils ont besoin de rappels et réclame la généralisation d'ici 2028 du carnet de vaccination électronique.

- La Nouvelle République - 07/09/2026 - **Article à lire en [cliquant ici](#)**

Note :

*Cette lettre d'information étant assez longue, il se peut que votre messagerie la tronque. Cliquez simplement sur le lien **[Message tronqué] Afficher l'intégralité du message**, situé au bas de l'email pour lire la suite....*

Information :

Vetopedia – L'encyclopédie libre des contre voix :

Entre les vaccins, les ondes mobiles et les abus sexuels, de nombreuses victimes souffrent en silence. Ignorées, voire ridiculisées par les médias traditionnels, elles subissent une double peine.

Pour rompre ce silence, l'encyclopédie **Vetopedia** leur donne la parole et recueille leurs témoignages, qu'ils soient physiques ou moraux.

- A découvrir en [cliquant ici](#)

Événements à venir :

- **Samedi 19 septembre 2026** : Dédicace du livre du Dr Nicole Delépine, Librairie Logos, 115 avenue de la Bourdonnais - 75007 Paris - Métro École Militaire.

LNPLV : Assemblée Générale Ordinaire 2026

Samedi 26 septembre 2026 à 9h00

Musée de la Cloche Paccard

215 route de Piron

74320 SEVRIER

[informations complémentaires ici](#)

- **Samedi 10 octobre 2026** à l'Espace Saint Martin à Paris : Colloque de l'**AIMSIB** ([découvrir le site](#)) qui fête sa dixième année. n Informations en [cliquant ici](#)

- **10 & 11 octobre 2026** dans le Cher : 2ème conférence de l'information

indépendante, organisée par l'association " Cher Atout Coeur ", venez rencontrer les journalistes de différents médias libres et indépendants (BAM, NEXUS, GPTV, KATE TV...) . Adresse communiquée ultérieurement.

Contacts :

✉ : cheratoutcoeur@gmail.com ou contact@cheratoutcoeur.fr

☎ : 06 52 02 88 45

12 octobre 2026 (lundi) : Assemblée Générale du [REVAV](#) (consulter ici le site : Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux)

[Bannière ASSEMBLEE GENERALE 2026 du REVAV - INSCRIPTION :](#)

Son président, **Guillaume AGEORGES**, sera ravi de vous accueillir de 9h à 17h en présence ou en visioconférence (événement réservé aux **adhérents du REVAV**).

Cette journée réunira des experts juridiques et médicaux, nationaux et internationaux, ainsi que des victimes de vaccins.

- Merci de confirmer votre présence (sur place ou en ligne) en vous inscrivant via [ce lien ici](#).

Pour toute question : asso.revav@orange.fr